

Atelier des Départements tertiaires 1

Carrières Juridiques, Gestion Administrative et Commerciale, Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Logistique et Transport

Toulon, 03 juin 2005

La réunion s'organise autour des préoccupations liées à la nouvelle maquette pédagogique nationale qui entre en vigueur dans nos départements à la rentrée prochaine.¹

a) Baisse du **volume horaire d'enseignement en langues**, que ce soit pour LV1 ou pour LV2, malgré notre représentation dans les différentes instances lors du montage de la maquette et des négociations qui ont précédé et suivi ce montage (rappel : notre veille dès le congrès d'Auch par exemple). Il faudra maintenant, dans la mesure où ces dispositions sont définitives, être force de proposition en interne (dans chaque département) pour faire entendre sa voix et compenser ce manque relatif par l'adaptation locale. A ce propos, on doit pouvoir nous prêter une oreille attentive dans la mesure où, à l'échelon national, des efforts semblent être entrepris pour mieux enseigner les langues (cf. discours aux IPR de F. Fillon, mars 2005).

b) **Découpage semestriel**, à concurrence de 4 semestres dans un LMD où nos formations en IUT font partie du champ des possibilités offertes à l'étudiant : soit poursuivre en Licence Professionnelle, soit poursuivre dans une formation plus générale, soit se mettre sur le marché du travail.

c) Définition claire et nette d'**objectifs et de contenus**. Il ne reste au formateur qu'à faire apparaître les critères et les modalités de l'**évaluation** pour parfaire le versant du contrat pédagogique qui le concerne. Là, il semble que les pratiques diffèrent un peu encore, certains collègues allant jusqu'à publier ces données dans un guide de l'étudiant à disposition des usagers du département dès la rentrée, d'autres se réservant le droit d'élaborer les choses au fur et à mesure.

d) Le PPN fait apparaître la possibilité de faire intervenir des **conférenciers d'autres pays** en cours de langue. On se demande qui les paiera ; on précise que, la plupart du temps, ces interventions ont lieu dans le cadre de la mobilité des enseignants, un des volets des programmes Erasmus, et sont « couverts » par les financements européens.

e) Comme en écho aux points a) et d), on est amené à évoquer le **Cadre Européen Commun de Référence en Langues** (CERC sur l'Internet). Nous reprenons là, notamment, les échanges de notre atelier de spécialité à Aix lors du

¹ Dans ce compte rendu, certains points sont développés en recoupant avec des informations obtenues lors des ateliers et en prélude au thème du prochain congrès à Nice sur la/ les norme(s).

dernier congrès. Il va peu à peu entrer en usage dans le secondaire en faisant apparaître les compétences acquises ou à réaliser dans un parcours de formation. La situation actuelle en matière d'évaluation des compétences est pléthorique et les tests sont nombreux sur le marché. Le CECR présente l'avantage d'être lisible par tout apprenant et son formateur à n'importe quel moment – c'est le principe du Portfolio Européen. La constante (nouvelle ?) à retenir réside peut-être dans le fait que tout apprentissage en langues étrangères doit être vu comme un parcours en formation, dont certaines étapes (compétences) sont validées à certains moments mais pas indéfiniment (cf. l'atelier de Linda Terrier sur le CECR). Des mises à jour dans le processus d'acquisition doivent être prévues.

Claire Faugère (IUT de Nîmes)

et **Alain Garrivier** (IUT d'Aix-en Provence, Gap)